

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité - Justice

Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie

Projet d'appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités institutionnelles (PADG)

Termes de référence pour le

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA CONCEPTION D'UNE PLATEFORME D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE POUR LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

1. Contexte :

1.1. Contexte général

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement du cadre juridique et réglementaire et des capacités. Cette assistance technique est gérée par le « Projet d'appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités institutionnelles (PADG) » qui dépend du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie. Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le Don précité.

1.2. Contexte spécifique de la mission :

Le Gouvernement mauritanien, avec l'appui de ses partenaires au développement, a engagé, ces dernières années, une politique de développement du secteur de la formation technique et professionnelle (FTP), visant l'élargissement de la capacité d'accueil du système national de la FTP, d'une part et l'amélioration de la qualité de la formation et sa pertinence par rapport aux besoins du marché du travail, d'autre part.

Suite à l'évolution de la crise pandémique du COVID-19, des mesures de distanciation sociale ont été imposées conduisant à la fermeture, de toutes écoles fondamentales, secondaires,

techniques/professionnelles et les universités. Cette situation d'arrêt des cours affecte ainsi le quotidien de près de **8000** apprenants de la FTP dans le pays.

Outre son impact direct sur l'apprentissage, qui s'est traduit par un arrêt net des cours, le respect des mesures de prévention a arrêté la mise en œuvre de diverses activités qui étaient engagées ou en cours d'engagement de l'amélioration de la qualité des apprentissages et l'extension de l'offre de formation

Il s'impose alors d'agir rapidement pour trouver une solution pour la continuité des apprentissages, surtout pour les élèves en classes d'examens, et pour trouver des moyens pour atténuer l'impact de la crise sur la mise en œuvre du plan d'action du département. Mais il faut également le faire en s'inscrivant dans une stratégie qui permet de capitaliser les efforts qui seront déployés pour en tirer le maximum de résultats même au-delà du contexte du COVID-19, aussi bien sur la qualité de l'enseignement que sur la gouvernance du sous-secteur.

Les solutions à rechercher passent en effet, par l'enseignement à distance et le développement de contenus numériques, qui, même en dehors du contexte actuel de la crise, s'imposent en raison des avantages qu'on peut en tirer aussi bien sur la qualité de l'enseignement que sur l'accès aux ressources, que sur la gouvernance du système.

C'est dans ce cadre que le gouvernement envisage le développement et la mise en place d'une plateforme numérique sous forme d'une application web pour l'enseignement à distance et la gestion des données de suivi pédagogique.

L'élaboration de cette plateforme rentre dans le cadre des efforts du Gouvernement pour faire bénéficier l'économie nationale de retombées directes et indirectes de la production du gaz à partir du champs GTA ainsi que les autres projets pétroliers et gaziers en cours. Les études déjà réalisées montrent que les capacités du marché du travail mauritanien à satisfaire les besoins de l'industrie gazière sont limitées et insuffisantes en termes de techniciens qualifiés. La plateforme fait partie des efforts visant à réduire ces insuffisances à travers des formations spécialisées, de bonne qualité et conçues pour répondre aux carences dans ce domaine et au besoin de l'industrie.

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales

d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement des capacités et des cadres juridique et réglementaire. Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le Don précité.

2. Objectif :

La présente mission a pour objectif d'améliorer de la qualité des contenus de la formation à travers le développement d'une plateforme numérique pour l'enseignement à distance, la diffusion des contenus numérisés et gestion.

3. Mission et activités :

La mission se déroulera suivant les étapes suivantes :

- Conception et spécifications détaillées de la plateforme ;
- Développement du système cible ;
- Tests d'opérationnalité et formation des administrateurs gestionnaires ;
- Déploiement et opérationnalisation du système cible ;
- Elaboration d'un guide d'opération ;
- Formation du bénéficiaire sur l'utilisation de la plateforme.

4. Résultats attendus :

- Le Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Technique et de la Réforme (MENFTR) est doté d'une plateforme web intégrée dans le site www.elearning.gov.mr permettant l'enseignement à distance pour la FTP (cours en ligne), la gestion des données des centres de la FTP (suivi des élèves, des formateurs) et la conduite des actions d'encadrement de proximité en ligne des formateurs ;
- La plateforme mise en place est personnalisée et paramétrée avec des données des cours et de gestion pédagogique des centres de formation ;
- Le personnel dédié par le MENFTR à l'administration de la plateforme et un groupe des formateurs sont formés à l'administration et à l'exploitation de la solution cible ;
- La plateforme cible mutualise le même hébergement avec le portail du MENFTR ;
- La plateforme cible est accessible à partir du portail du MENFTR.

Cette plateforme doit permettre la diffusion des contenus préparés en ligne et en assurer l'exploitation optimale par les élèves. Concrètement, ce système doit incorporer les composants suivants :

- Gestion de la structure pédagogique ;
- Gestion des cours ;
- Gestion des classes ;
- Gestion des élèves ;
- Génération et gestion des groupes WhatsApp (classes virtuelles) ;
- Moteur des statistiques ;
- Gestion des référentiels ;
- Administration du système ;
- Etc.

La solution projetée doit être bilingue (arabe & français).

5. Calendrier et livrables

- **Calendrier**

L'exécution de la mission commencera dès la notification de l'ordre de commencer le service et s'étalera sur une durée de six (6) mois.

- **Livable**

Les livrables à fournir selon les étapes de déroulement de la mission sont :

- Livable L1 : comportant le plan proposé pour le développement de la plateforme ;
- Livable L2 : comportant la plateforme et sa mise en fonctionnement selon les spécifications définies;
- Livable L3 : Guide d'utilisateurs ;
- Livable L4 : Rapport de formation.

Tous les livrables de la mission sont soumis à revue et validation du comité en charge du pilotage de l'activité au niveau du MENFTR. Les recommandations du Consultant seront conformes aux politiques de sauvegardes de la Banque mondiale.

6. Modalités d'exécution

- Le Client désignera un point focal qui sera l'interlocuteur du consultant dans le cadre de la présente mission ;
- Le point focal du Client, mettra la documentation disponible à la mission à la disposition du consultant, et sera chargé de l'organisation des réunions en cas de besoin
- Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le comité de pilotage chargé de la supervision et du suivi de l'activité, ce comité est composé principalement de l'inspection

générale interne, de la direction générale de la formation technique et professionnelle et de l'Institut National de la Formation Technique et Professionnelle ;

- Tous les rapports, notes et correspondances fournis dans le cadre de la présente mission seront transmis au point focal du Gouvernement. Tous les rapports seront considérés comme une propriété des autorités mauritaniennes ;
- Il n'y a pas de services, installations et biens à mettre à disposition du Consultant par le Client pour la réalisation de cette mission.
- Au moment des négociations du contrat, le consultant et le client fixeront les modalités d'exécution de la mission en fonction de l'évolution de la pandémie COVID-19.

7. Profil :

Le Consultant doit être un consultant individuel disposant d'une solide expérience dans le développement des applications web dynamiques et des solutions informatiques de gestion des projets. Cet expert doit avoir les références minimales suivantes :

- Diplôme de l'enseignement supérieur (bac + 4 au minimum) en informatique ou équivalent ;
- Expérience prouvée d'au moins cinq (5) ans dans le développement informatique ;
- Expérience spécifique dans le développement des sites/applications Web (minimum 4 projets de développement web) ;
- Avoir réalisé ou participé à des missions pertinentes pour la présente mission ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français et de l'arabe ;
- La connaissance du domaine de la formation technique est un atout.

8. Conflit d'intérêt

Le Consultant est tenu de divulguer tout conflit d'intérêt réel, apparent ou potentiel découlant d'autres missions. Lorsque le Consultant représente actuellement une partie ou des parties prenantes potentielles qui créeraient un conflit d'intérêt ou dans la mesure où un conflit d'intérêt pourrait survenir à l'avenir, le Consultant doit détailler toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour éviter les conflits d'intérêt en rapport avec l'exécution de cette mission.

9. Confidentialité

Le Consultant est tenu de garder confidentielles toutes les informations reçues, recueillies ou communiquées, directement ou indirectement, par les autorités, agences, ministères, la Banque mondiale ou d'autres parties prenantes, ainsi que toutes les copies ou analyses qu'il a faites, ou

qui ont été faites par des tiers, sur la base de ces informations (collectivement, le matériel). Le Consultant utilisera le matériel exclusivement pour fournir les services décrits dans les présents termes de référence. Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations du domaine public.